

Paris le 16 avril 2008

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

M. Stéphane ARTANO
Président de la Collectivité territoriale
Saint-Pierre-et-Miquelon

Annick GIRARDIN
Député
Conseiller territorial
de Saint-Pierre-et-Miquelon

Monsieur le Président,

PERMANENCE SAINT-PIERRE

BP 4477 - 97500

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

TÉLÉPHONE

05 08 41 99 98

TÉLÉCOPIE

05 08 41 99 97

ADRESSE ELECTRONIQUE

ecrire@annickgirardin.fr

ASSEMBLEE NATIONALE

126, rue de l'Université

75355 PARIS cedex 07 SP

TELEPHONE

01 40 63 15 39

TELECOPIE

01 40 63 15 40

ADRESSE ELECTRONIQUE

agirardin@assemblee-nationale.fr

BLOG

www.annickgirardin.fr

Suite à mon courrier du 11 avril dernier vous présentant l'état d'avancement des travaux conjoints du Sénateur DETCHEVERRY et moi-même sur la loi de programme DEPEOM, je tiens à vous faire savoir que je viens d'apprendre, suite aux réunions tenues ce mardi au Secrétariat d'Etat à l'Outre-Mer avec les présidents des exécutifs des DOM et de Mayotte, que les collectivités d'Outre-Mer seraient saisies pour avis dans les toutes prochaines semaines.

Comme vous le savez, le délai imparti pour formuler cet avis est très court. Après le Conseil économique et social, c'est donc au Conseil territorial qu'il revient maintenant d'effectuer des propositions permettant de renforcer la place de Saint-Pierre-et-Miquelon au sein de cette loi de programme.

Aussi, je vous prie de trouver à nouveau, en complément aux propositions que nous vous avons déjà communiquées, mes propositions d'éléments à intégrer au bénéfice de Saint-Pierre-et-Miquelon dans le cadre de cette loi, qui ne demandent qu'à être étayées ou précisées lors de réunions de concertation que vous ne manquerez certainement pas d'organiser :

- **Etendre à Saint-Pierre-et-Miquelon, en suivant l'avis du Conseil Economique et Social, l'aide à la rénovation hôtelière prévue pour les DOM par les articles 10 et 11 de l'avant-projet de loi, ainsi que l'allocation logement dont il est question à l'article 20 de l'avant-projet de loi.**
- **Etendre à Saint-Pierre-et-Miquelon la compétence de l'ANAH, tel que prévu pour Mayotte à l'article 18 de l'avant-projet de loi.**
- **Prendre en compte le phénomène de départ en Métropole au niveau du secondaire, propre à notre Archipel, en étendant le bénéfice du passeport-mobilité aux élèves du secondaire.**
- Puis, et surtout, **mettre en place un dispositif d'aide à l'importation et à l'exportation de produits, qui pourrait s'inspirer des avantages dont bénéficient les DOM dans le cadre des dispositifs POSEIDOM et régime spécifique d'approvisionnement, gérés par l'ODEADOM.** Il s'agit d'une mesure qui ne se traduirait pas par un coût élevé, compte tenu de notre très petite taille, mais qui aurait un effet levier économique certain : c'est **la première demande** des acteurs économiques locaux depuis des années, et **le premier frein** à notre développement économique.

Je reste à votre entière disposition pour travailler à vos côtés sur ces questions, et je demeure, il va de soi, plus qu'ouverte à toute proposition complémentaire que vous pourriez soumettre.

A ce titre, je serai sur l'Archipel du 21 avril au 4 mai pour toute réunion que vous souhaiteriez organiser.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Annick GIRARDIN